

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 55

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2024/45 - Réponse au postulat de M. Valentin Christe et consorts « Pacification des nuits lausannoises : quid ? »

Présidence :	Preeti DAMON
Membres présents :	M. Louis DANA (soc.) ; M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mme Sarah NEUMANN (soc.) ; Mme Nathalie CARUEL (Les Verts) ; Mme Prisca MORAND (rempl. Mme Fahmy (Les Verts)) ; Mme Paloma GRAF (Les Verts) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; Mme Klesta KRASNIQI (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; M. Valentin CHRISTE (UDC)
Membres excusés :	Mme Isabelle BONILLO (EàG) ; Mme Virginie CAVALLI (v'lib.)
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE
Invité-e(-s) :	M. Olivier BOTTERON, Commandant de Police Lausanne
Notes de séances	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : salle du Conseil communal

Date : 09.04.2025

Début et fin de la séance : 12h00 - 12h50

La présente séance, repoussée depuis le mois de janvier, se tient de long mois après le dépôt du postulat en novembre 2021. Le contexte dans lequel ce texte a été déposé a donc évolué depuis les affrontements entre bandes, l'une neuchâteloise et l'autre biennoise, qui avaient eu lieu au Flon à plusieurs reprises et dont l'un avait débouché sur un décès tragique. La Municipalité a tenu compte de ce délai dans la rédaction du préavis, en prenant en compte l'état de la situation de l'époque mais également les nouvelles mesures mises en place en réponse aux nouvelles situations ayant émergé depuis.

Le présent rapport est structuré en fonction demandes formulées dans le postulat, pour une meilleure lecture des arguments et discussions.

Première demande : Mener une évaluation de l'ensemble de la politique en matière de sécurité des personnes durant les nuits du week-end au centre-ville, présenter de manière claire les résultats et proposer toute mesure corrective pertinente.

Il est relevé que ladite évaluation se montre succincte, et qu'aucune mesure corrective n'a été proposée. Il est relevé qu'il est difficile de compter les décès qui ont pu être évités, mais qu'une coordination en amont renforcée compte dans l'évaluation, bien que certains délits soient inévitables dans une telle zone. La question de la nature des délits et de ses initiantes fait l'objet d'une discussion, en lien avec la problématique de la drogue et de la mendicité qui ont augmenté dernièrement. Les faits démontrent que les délits dans le périmètre sont davantage liés aux sorties de boîtes de nuit, aux bagarres et aux détroussements violents.

Conseil communal de Lausanne

Le harcèlement de rue et les agressions sexuelles sont également des problèmes observés. Les délits liés à la drogue ne sont pas spécifiques aux soirées, et tous ne sont pas limités à cette zone, d'autres actes plus graves étant commis ailleurs : il s'agit de bien doser et répartir les efforts. De manière générale, les homicides sont en baisse mais les bagarres ont tendance à infliger des blessures plus graves, et les vols avec violence sont en augmentation.

Deuxième demande : Prendre langue avec les acteurs concernés afin de s'assurer qu'une telle évaluation ait également lieu s'agissant du domaine privé au Flon et au besoin que des mesures d'amélioration soient mises en œuvre;

La prise de contact plus fréquente avec Mobimo, acteur phare de la place, est saluée. Il est précisé que cette zone fait l'objet d'une attention tout à fait particulière, avec des discussions à la fois rétrospectives et prospectives extrêmement régulières avec les acteurs locaux, ce qui se justifie par la place tout à fait unique occupée par la zone dans la vie nocturne suisse, de par le jeune âge de ses client-es comme de par la densité de l'offre. Les établissements de nuit de la zone sont toutefois en baisse, bien que le cadre légal n'ait pas été durci depuis 2016, les renforts sécuritaires ayant été pris en charge par la Municipalité, notamment avec les correspondant-es de nuit. La charte Label Nuit a mené des assises permettant de mettre les différents acteurs en lien. Toutefois, un point d'amélioration demeure pendant concernant les transports publics, où peu de progrès ont pu être réalisés concernant l'adaptation des horaires de transports publics et le début d'entrée en fonction du M2, les TL ne s'étant pas montrés réceptifs, de même que les riverains des arrêts.

Troisième demande : Ouvrir le poste de police du Flon durant les nuits du week-end (jeudi soir au samedi soir)

Une partie de l'assemblée regrette que cette mesure ne soit pas reprise en compte, arguant que cela participe du sentiment de sécurité et que cela permet une arrivée plus rapide des agent-es en cas d'appel dans la zone. La question d'une tenue de ce poste par des agent-es de sécurité publique plutôt que des policiers-ères la nuit se pose également.

Un effort a été mis sur les patrouilles mobiles pédestres, largement déployées, ce qui semble à la Municipalité plus en phase avec les besoins qu'un bâtiment, ce qui est également porté par des membres de la commission. La question de la durabilité de ce paradigme, ainsi que la qualité de l'information à ce sujet auprès de la population, est toutefois soulevée. Il est précisé à cette occasion qu'il n'y a plus de fermetures de postes de police prévues sur le territoire lausannois : Ouchy, le Flon, la Sallaz et l'Hôtel de Police seront maintenus dans leurs spécificités de fonction, et la question d'un poste à la Gare est sur la table, tout comme la stratégie de coordination entre les postes fixes et mobiles. Les évolutions de comportement de la population et l'apparition des téléphones portables ont également impliqué de faire évoluer la stratégie de dispersion des bureaux de police et de leurs horaires.

Quatrième demande : Garantir une dotation suffisante des effectifs de police les nuits du week-end afin de pouvoir assurer une présence dissuasive et rassurante dans l'espace public.

La réponse apportée par la Municipalité apporte généralement satisfaction à la commission. La gestion des effectifs et la répartition de ces derniers sur le territoire et sur la semaine est une réalité avec laquelle il faut compter, tout comme le fait que la prévention des délits ne saurait reposer sur les épaules seules de la police.

La question de la prévention fait l'objet d'une discussion, du fait que plusieurs postulats en cours la traitent également, et que cette thématique est considérée par quelques un-es comme une lacune du présent rapport-préavis.

La question des dispositifs de prévention en rue, avec de la formation des fêtard-es, ou de médiation en rue suite aux conflits, est abordée, en énumérant les acteurs, institutionnels ou associatifs comme le CENAC, qui pourraient prendre ce dispositif en charge, et l'implication

Conseil communal de Lausanne

que pourrait avoir la Ville en matière de soutien. Approcher les groupes ultras, plus structurés que d'autres, est proposé comme une option. En effet la difficulté de traiter sur le terrain avec des groupes non structurés, ainsi que dans les heures tardives, rend la médiation directe difficile. Sans compter que les bagarres sont parfois préméditées entre jeunes qui se connaissent. Il est aussi précisé que dans les bagarres rangées, les groupes finissent bien souvent par se liguier ensemble contre la police, et que les attaques à son encontre sont en augmentation sur tout le territoire vaudois. Des réponses seront toutefois apportées au moment de la réponse aux postulats ciblant directement cette thématique, ainsi qu'avec la promulgation du bilan des correspondant-es de nuit.

Il est relevé que la prévention auprès des patron-nés d'établissement n'est pas une mesure complètement efficiente, car bon nombre des fauteur-euses de troubles, en immense majorité des jeunes hommes, n'entrent pas dans les établissements, et que ce sont plutôt eux qui commettent les infractions mentionnées. Il n'y a pas de typologie particulière observée en termes d'origine sociale ou nationale, particulièrement s'agissant des bagarres entre bandes.

Considérations générales

Un consensus s'exprime sur le fait que les réponses sont complètes et satisfaisantes, en tenant compte des remarques et suggestions de compléments futurs résumés ci-dessus.

Conclusion(s) de la commission :

Le rapport-préavis N° 2024/45 est accepté dans sa globalité par 10 voix, contre 0 refus et 1 abstention.

Lausanne, le 28 mai 2025,

La rapportrice :
Preeti Damon

